

culte à la Mère de Dieu en l'honorant, en l'imitant, en l'invoquant."

Depuis que les Annales existent, elles n'ont cessé de recommander à leurs lecteurs de rendre à la bienheureuse Vierge Marie, un culte tout particulier.

L'affirmation des Pères du Concile Plénier les encouragera de sa grande autorité en leur rappelant que ce culte particulier est dû à Marie, notre Mère, en raison de son éminente dignité, de l'efficacité de ses prières et de l'encouragement de la sainte Eglise.

\* \* \*

No 575. LE ROSAIRE. Parmi les si nombreuses et si profitables manifestations de culte approuvées par l'Eglise en l'honneur de B. V. M., la piété chrétienne s'attache d'une manière particulière à la dévotion du Très Saint Rosaire dont les mémorables lettres de Léon XIII exposent les gloires et les avantages ; confirmés par Pie X au commencement de son pontificat.

b) Presque partout existe maintenant la pieuse coutume de sanctifier tout le mois d'Octobre par des exercices spéciaux en l'honneur de la Reine du Rosaire ; il importe que cette coutume soit établie là où elle n'est pas encore en vigueur, à moins que des causes raisonnables ne s'y opposent.

c) Que les pasteurs exhortent souvent leur peuple à réciter chaque jour, dans leurs familles, la troisième partie du Rosaire ; qu'ils lui enseignent aussi combien est facile et avantageuse la pratique de méditer sur les divers mystères que cet exercice fait revivre.

d) Qu'ils aient soin en outre à ce que la confraternité du Très Saint Rosaire soit légitimement établie dans leurs églises, et que les fidèles participent aux grâces et indulgences qui lui sont annexées.

e) Il est aussi à désirer qu'il soit visité par les très pieux pèlerinages des fidèles le sanctuaire de l'endroit communément appelé *Cap de la Madeleine*, dans lequel, il y a deux siècles, a été érigée la confraternité du Très Saint Rosaire et où la Statue de la Bienheureuse Vierge Marie, récemment couronnée